



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SUBMISSION À :**

Module de réception des soumissions de  
l'Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur :**  
1-877-558-2349

**Soumission par courriel :**  
[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumissionnées par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par Parcs Canada est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de tout échec de transmission ou de réception de la soumission transmise par courriel dû à la taille du fichier.

**RÉVISION 001 INVITATION À  
SOUMISSIONNER  
DEMANDE D'OFFRES À  
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**

**Service national de passation de marchés  
Agence Parcs Canada  
Halifax, Nouvelle Écosse**

<b>Title - Sujet :</b> Mise à niveau des systèmes mécaniques, Lieu historique national de la bataille-de-la-Ristigouche		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P468-21-0158/A	<b>Date :</b> 08 décembre 2021	
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 001		
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> 1408		
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-21-00975348		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14h 00 <b>On - le :</b> 16 décembre 2021		<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> HNE
<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Jaime Creaser		
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> 902-266-8592	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> 1-877-558-2349	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:Jaime.Creaser@pc.gc.ca">Jaime.Creaser@pc.gc.ca</a>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :</b> Voir aux présentes		
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE</b>		
<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>		
<b>Address - Adresse :</b>		
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>		
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>	

**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P468-21-0158/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
001

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Jaime Creaser

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
1408

**Title – Titre :**  
Mise à niveau des systèmes mécaniques,  
Lieu historique national de la bataille-de-la-Ristigouche

---

### **Modification 001**

Cette modification vise à modifier le devis et les plans, et à fournir des informations supplémentaires.

Voir ci-joint.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**

**Stantec Experts-conseils ltée**

250-1260 boulevard Lebourgneuf, Québec QC G2K 2G2

Tél. : (418) 626-1688

Télec. : (418) 626-5464

Dossier : Mise à niveau des systèmes mécaniques  
Projet APC : 1408-4

No d'addenda : ME-01

Date: 6 décembre 2021

Propriétaire : Parcs Canada

No de projet: 157101777

---

Cet addenda fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

---

Cet addenda fait partie intégrante des documents de soumission auxquels il se réfère, en les complétant, les modifiant ou en éliminant certains éléments.

Les modifications suivantes sont prévues aux documents techniques qui ont été soumis lors de la période d'appel d'offres.

**Détails de l'addenda :****1. DEVIS****1.1 Exigences générales****1.1.1 Liste des plans**

- .1 La liste des plans est corrigée comme suit :
  - .1 Le plan M000 – Page frontispice accès au site et aire d'entreposage, rév. 0 est ajouté.
  - .2 Les deux plans d'architecture émis pour soumission sont révision H.
  - .3 Le numéro et le titre du plan sont modifiés S201 – Structure – Détails typiques.
  - .4 Les deux plans de structure sont révision 1.
  - .5 Le titre du plan E103 est modifié Éclairage et services – Salle de mécanique – Démolition.

**1.2.1 Section 01 11 00 – Sommaire des travaux**

- .1 L'article 1.3 est modifié: La phrase suivante est ajoutée : Ce centre d'exposition contient une exposition permanente des vestiges du Machault, une des trois seules frégates françaises du 18e siècle découvertes à ce jour et vise à assurer la préservation de ces artefacts.

- .2 L'article 1.15.1.3.2 est ajouté: Se référer à l'article 1.15.3 pour les exigences supplémentaires pendant les travaux sur le système de protection incendie.
- .3 L'article 1.15.1.4 est ajouté: Le remplacement du panneau de communication à distance du système d'alarme incendie doit être complété avant l'arrêt du système de protection incendie.
- .4 L'article 1.15.3 est ajouté:
  - .3 Exigences supplémentaires lors des travaux sur le système de protection incendie :
    - .1 Désactivation du système
      - .1 En cas d'arrêt, de contournement ou de réduction du fonctionnement d'un système de protection incendie qui durera plus de deux (2) heures), un coordonnateur de la désactivation doit être nommé. En l'absence d'une personne désignée en particulier, le représentant de l'Entrepreneur sur place doit être considéré comme le coordonnateur de la désactivation.
      - .2 En cas d'arrêt ou de désactivation de tout système de protection, le coordonnateur de la désactivation doit appliquer les procédures ci-dessous.
    - .2 Plan de désactivation du système de protection incendie :
      - .1 Soumettre pour approbation, un mois avant le début des travaux au chantier, un « Plan de prévention incendie » à l'intérieur duquel il devra notamment y avoir un « Plan de désactivation du système de protection incendie ». Ce-dernier devra notamment aborder les items et procédures ci-dessous.
    - .3 Déterminer l'étendue et la durée :
      - .1 L'étendue et la durée prévue de la désactivation doivent être déterminées. Les désactivations mineures n'ont pas besoin d'un permis approuvé. Toutefois, si un événement imprévisible (désactivation d'urgence) survient pendant les essais, l'entretien ou les réparations et qu'il dépasse le délai de deux (2) heures, un permis de désactivation de protection incendie doit être obtenu.
    - .4 Déterminer l'augmentation du risque :
      - .1 Les zones ou les bâtiments concernés doivent être inspectés et l'augmentation de la probabilité d'un incendie et les risques déterminés. D'autres mesures de prévention des incendies et de réduction des risques devraient être mises en œuvre et appliquées afin d'éliminer les sources d'inflammation potentielles et de limiter la quantité de carburant disponible pour l'incendie.
    - .5 Réduire au minimum les désactivations :
      - .1 Seules les parties d'un système qui doivent être travaillées doivent être mises hors service. L'ensemble du système ne doit pas être

désactivé à moins qu'il n'y ait pas d'autre solution. L'isolement d'une partie particulière d'un système peut prendre plus de temps, mais il y a une valeur importante et utile à la sécurité des personnes et à la protection des biens pour maintenir le fonctionnement d'un système autant que possible.

- .6 Déterminer les mesures de rechange :
  - .1 Lors de l'arrêt d'un système d'alarme incendie, d'autres mesures devraient être élaborées en collaboration avec le gestionnaire de l'immeuble ou le représentant désigné pour s'assurer que toutes les personnes dans l'immeuble peuvent être informées rapidement, et le service d'incendie avisé, si un incendie se produit alors que le système d'alarme est hors service. Lorsqu'un système de gicleurs est arrêté, les mesures qui peuvent être prises comprennent, sans toutefois s'y limiter, la fourniture de tuyaux d'urgence et d'extincteurs portatifs, d'un service de surveillance supplémentaire et, dans la mesure du possible, de raccords temporaires à l'eau au système de gicleurs.
- .7 Aviser les parties concernées :
  - .1 En cas d'arrêt ou de désactivation d'un système de protection incendie ou d'une partie de celui-ci, le service d'incendie et les occupants de l'immeuble doivent en être avisés. D'autres parties à aviser qui pourraient être touchées peuvent inclure, mais ne sont pas nécessairement limitées à, la société de surveillance de l'alarme incendie, le gestionnaire d'actifs et d'autres locataires de l'immeuble. Lorsque vous avisez le service d'incendie et la station de surveillance, donnez votre nom, votre adresse et une description des travaux et lorsque vous prévoyez qu'ils sont corrigés. Le service d'incendie devrait être avisé par écrit des fermetures de plus de 24 heures.
- .8 Aviser les occupants de l'immeuble :
  - .1 Tous les occupants de l'immeuble doivent être avisés par écrit que les systèmes de protection incendie de l'immeuble ne fonctionnent pas. Ils doivent également être munis des autres procédures à suivre en cas d'urgence. Ceux-ci devraient être décrits dans le plan de prévention incendie approuvé.
- .9 Apposer des panneaux :
  - .1 Des avis doivent être affichés à toutes les entrées et sorties de l'immeuble, à tous les étages indiquant : que les systèmes de protection incendie sont hors service, les autres procédures ou mesures à prendre en cas d'urgence et la durée prévue (début et fin) de la désactivation.
- .10 Identifier les systèmes touchés :

.1 Une étiquette doit être utilisée pour alerter les occupants de l'immeuble et pour indiquer au service incendie qu'un système, ou une partie de celui-ci, a été désactivé. Une étiquette bien visible doit être apposée à l'extérieur du panneau d'alarme incendie et des annonceurs, à toutes les vannes touchées à chaque raccordement du service d'incendie et à la vanne de commande du système, ainsi qu'à d'autres endroits requis par l'autorité compétente, indiquant quel système, ou quelle partie de celui-ci, a été désactivé. Ceci est généralement réalisé par l'utilisation d'une étiquette ou d'un avis « HORS SERVICE ». L'étiquette ou l'avis doit contenir les coordonnées de la personne qui a désactivé le système, la date et l'heure auxquelles le système a été désactivé, la raison de la désactivation, ainsi que la date et l'heure prévues de la remise en service.

.11 Veille incendie :

.1 Lorsqu'une partie d'un système de protection incendie est arrêtée pour le service, les réparations ou est inopérante pendant plus de 2 heures, le coordonnateur de la désactivation doit fournir un nombre suffisant de personnes formées pour patrouiller le bâtiment jusqu'à ce que le système de protection incendie soit remis en état de fonctionnement.

Le personnel de veille incendie doit visiter l'ensemble du bâtiment chaque heure et documenter immédiatement, à la fin de chaque ronde, que l'inspection du bâtiment a été effectuée. Au cours de la patrouille dans le secteur, la personne devrait non seulement être à la recherche d'un incendie, mais aussi s'assurer que les autres caractéristiques de protection incendie du bâtiment, telles que les voies d'évacuation et les systèmes d'alarme, sont disponibles et fonctionnent correctement. La personne qui termine les rondes enregistrera l'heure à laquelle chaque ronde a été complétée et signera ou paraphera chaque entrée dans la feuille de registre de veille incendie en annexe.

Pendant les heures d'occupation d'un bâtiment, cela peut être réalisé soit par le(s) technicien(s) dans le secteur, soit par les occupants de l'immeuble qui travaillent dans le secteur. Pendant les heures de travail ou les périodes où le bâtiment est inoccupé, une veille incendie dédiée doit être mise en place et les rondes doivent être effectuées sur une base horaire (1 heure).

.2 Par ailleurs, l'une des deux options suivantes pourrait être mise en œuvre en remplacement de la veille incendie :

.1 Que le système d'alarme incendie installé à l'origine soit maintenu en service et que l'interconnexion au centre de réception des signaux d'incendie (compagnie de surveillance des alarmes incendie) soit mise à l'essai et confirmée. Des détecteurs de chaleur conventionnels

(thermovélocimétrique) connectés au système de sécurité du bâtiment pourraient être installés dans toutes les zones du bâtiment à titre de mesure temporaire pendant la période de désactivation afin de fournir une détection et une notification au service d'urgence en cas d'incendie pendant les heures inoccupées. Les détecteurs de chaleur doivent être vérifiés et mis à l'essai pour confirmer le fonctionnement et pour en aviser correctement les services d'urgence en cas d'incendie par transmission de signaux et réception à l'entreprise de surveillance de la sécurité. Cette option ne serait qu'une mesure d'atténuation temporaire pour la protection des biens et non une mesure pour la sécurité des personnes. Il ne s'agit pas d'une mesure ou d'une installation conforme au Code et il s'agit d'une mesure temporaire seulement. Voir l'option 1 du document Alternatives à la veille incendie en annexe pour plus de détails.

- .2 Que le système d'alarme incendie installé à l'origine soit maintenu en service et que l'interconnexion au centre de réception des signaux d'incendie (compagnie de surveillance des alarmes incendie) soit mise à l'essai et confirmée. Des avertisseurs de fumée sans fil entièrement intégrés et à piles connectés au système de sécurité de l'immeuble pourraient être installés dans toutes les zones du bâtiment à titre de mesure temporaire pendant la période de désactivation afin de fournir une détection et une notification au service d'urgence en cas d'incendie pendant les heures inoccupées. Les avertisseurs de fumée doivent être vérifiés et mis à l'essai pour confirmer le fonctionnement et pour en aviser correctement les services d'urgence en cas d'incendie par la transmission du signal et la réception à l'entreprise de surveillance de la sécurité. Cette option ne serait qu'une mesure d'atténuation temporaire pour la protection des biens et non une mesure pour la sécurité des personnes. Il ne s'agit pas d'une mesure ou d'une installation conforme au Code et il s'agit d'une mesure temporaire seulement. Voir l'option 2 du document Alternatives à la veille incendie en annexe pour plus de détails.

.12 Soumettre des recommandations d'atténuation :

- .1 Les recommandations visant à atténuer les risques accrus doivent être soumises à l'approbation du coordonnateur de la désactivation ou du représentant désigné. Les mesures d'atténuation autres que la veille incendie peuvent comprendre, sans nécessairement s'y limiter, l'évacuation du bâtiment ou de la partie du bâtiment touché par le système hors service, l'établissement d'un approvisionnement en eau temporaire, l'établissement et la mise en œuvre d'un programme approuvé pour éliminer les sources d'inflammation potentielles et limiter la quantité de carburant disponible pour l'incendie.

- .13 Vérifier les procédures mises en œuvre :
  - .1 Le coordonnateur de la désactivation vérifiera que toutes les procédures susmentionnées ont été mises en œuvre et sont continuellement respectées.
- .14 Autoriser la désactivation :
  - .1 Le coordonnateur de la désactivation (gestionnaire de biens, gestionnaire de bâtiments sur place ou représentant désigné) autorisera la désactivation.
- .15 Enregistrement de la désactivation : Un dossier permanent doit être conservé au tableau de commande principal ou à la vanne de chaque système de protection incendie. Chaque désactivation et chaque retour au service doivent être documentés. Le nom du technicien, ses coordonnées, la date et l'heure de la désactivation, ainsi que la date et l'heure prévues et réelles de la remise en service doivent être consignés.
- .16 Réactivation des systèmes : Lorsque l'équipement désactivé est remis en état de fonctionnement normal, le coordonnateur de la désactivation doit vérifier que les procédures suivantes ont été mises en œuvre :
  - .1 Toutes les inspections et tous les essais nécessaires ont été effectués pour vérifier que les systèmes touchés sont opérationnels. La norme appropriée pour le système de protection incendie désactivé doit être consultée pour obtenir des conseils sur le type d'inspection et d'essai requis. Par exemple, pour les systèmes de protection incendie sous eau, cela doit inclure un essai de vidange de la conduite principale à plein débit en aval de toutes les vannes d'alimentation qui ont été fermées et ouvertes. Pour les systèmes d'alarme incendie, où le câblage ou les cartes de circuits imprimés ont été déconnectés ou rebranchés, tous les circuits d'entrée et de sortie éventuellement affectés doivent être testés pour la fonction d'alarme et de trouble.
  - .2 Aviser le service incendie, le centre de réception des signaux d'incendie (surveillance des alarmes incendie) et les occupants de l'immeuble que les travaux sont terminés, que les systèmes sont opérationnels et que la protection est rétablie.
  - .3 Le représentant de Parcs Canada (gestionnaire de biens / gestionnaire de site) a été informé que la protection est rétablie.
  - .4 Les avis affichés et l'étiquette de désactivation ont été retirés.
- .5 L'annexe suivante est ajoutée: Feuille de registre de veille incendie.
- .6 L'annexe suivante est ajoutée: Alternatives à la veille incendie.

## 1.2 Mécanique



### 1.2.1 Section 21 30 00 – Pompes d'incendie électriques

- .1 L'article 2.4.3.1 est ajouté : Si le désassemblage de certaines composantes de la pompe incendie est nécessaire pour acheminer l'unité vers la salle mécanique, le réassemblage de celles-ci doit obligatoirement être fait par un technicien certifié par le fabricant de la pompe incendie afin de conserver les homologations ULC et CSA.
- .2 L'article 3.4.2 est modifié comme suit : Faire **la mise en marche et** les essais en présence **du représentant du fabricant et** du représentant des autorités compétentes ou du Représentant de l'Agence et fournir les certificats des essais, tel que demandé par la norme NFPA 20.

## 2. PLANS

### 2.1 Mécanique

#### 2.1.1 Plan M301 - PROTECTION-INCENDIE SOUS-SOL DÉMOLITION

- .1 L'identification #5 est modifiée comme suit : CLOCHE HYDRAULIQUE À DÉMOLIR ET DISPOSER.
- .2 Le plan M301 est réémis en révision 1.

#### 2.1.2 Plan M302 - PROTECTION-INCENDIE SOUS-SOL CONSTRUCTION

- .1 La cloche hydraulique existante est démolie et n'est plus à raccorder au nouveau clapet d'alarme. Les identifications #7 et #9 sont annulées.
- .2 Le plan M302 est réémis en révision 1.

## 3. ARCHITECTURE

- 3.1 L'addenda A-01 en Architecture est joint au présent addenda.

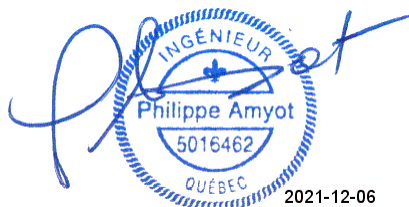
TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES

### Stantec Experts-conseils Itée



2021-12-06

**Samuel Gagné, ing.**  
Ingénieur, Mécanique  
Téléphone : 418.210.4507  
samuel.gagne@stantec.com



2021-12-06

**Philippe Amyot, ing., MBA**  
Ingénieur, Protection incendie  
Téléphone : 418.210.4448  
philippe.amyot@stantec.com



**Stéphane Fournier, ing**  
Ingénieur, Électricité  
Téléphone : 581.480.5035  
stephane.fournier@stantec.com



## FEUILLE DE REGISTRE DE VEILLE INCENDIE

Les personnes affectées à des fonctions de veille incendie doivent suivre les exigences énumérées sur la feuille de fonctions de veille incendie et patrouiller toutes les zones non protégées de l'immeuble toutes les heures pour vérifier s'il y a des signes d'incendie ou de fumée. Toutes les patrouilles doivent être consignées sur cette feuille de registre de veille incendie immédiatement après chaque ronde. Les dossiers de surveillance des incendies doivent être conservés sur place pendant 2 ans après leur production et doivent être mis à la disposition du chef des pompiers sur demande.

**REMARQUE :** Commencez une nouvelle feuille de registre de veille incendie pour chaque nouveau jour de veille incendie

Si des conditions d'incendie ou de fumée sont découvertes, avertissez tous les occupants de l'immeuble. Avisez le service d'incendie local en composant le **9-1-1 à partir d'une zone sécuritaire.**

_____ Système <b>HORS SERVICE</b>	Date : _____	Heure : _____
Avis au service d'incendie – Système hors service	Date : _____	Heure : _____
Avis à l'organisme de surveillance – Système hors service	Date : _____	Heure : _____

_____ Remise <b>EN SERVICE</b> du système	Date : _____	Heure : _____
Avis au service d'incendie – Remise en service du système	Date : _____	Heure : _____
Avis à l'organisme de surveillance – Remise en service du système	Date : _____	Heure : _____

NOMS ET POSTES DES PERSONNES EFFECTUANT LA VEILLE INCENDIE :	INITIALES
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____
4. _____	_____

**Voir au verso pour le journal de bord de la patrouille de veille incendie**



## FEUILLE DE REGISTRE DE VEILLE INCENDIE

**REMARQUE :** Commencez une nouvelle feuille de registre de veille incendie pour chaque nouveau jour de veille incendie

**Fonctions de veille incendie effectuées par:** \_\_\_\_\_

(nom et poste)

**La veille incendie a commencé: Date:** \_\_\_\_\_ **Heure:** \_\_\_\_\_

RONDES	DATE : (m/j/a)	HEURE DE DÉBUT (encercler a.m./p.m.)	HEURE DE FIN (encercler a.m./p.m.)	ZONES PATROUILLÉES & COMMENTAIRES	INITIALES
1.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
2.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
3.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
4.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
5.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
6.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
7.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
8.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
9.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
10.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
11.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
12.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
13.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
14.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
15.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
16.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
17.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
18.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
19.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
20.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
21.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
22.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
23.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		
24.	/ /	a.m. p.m.	a.m. p.m.		

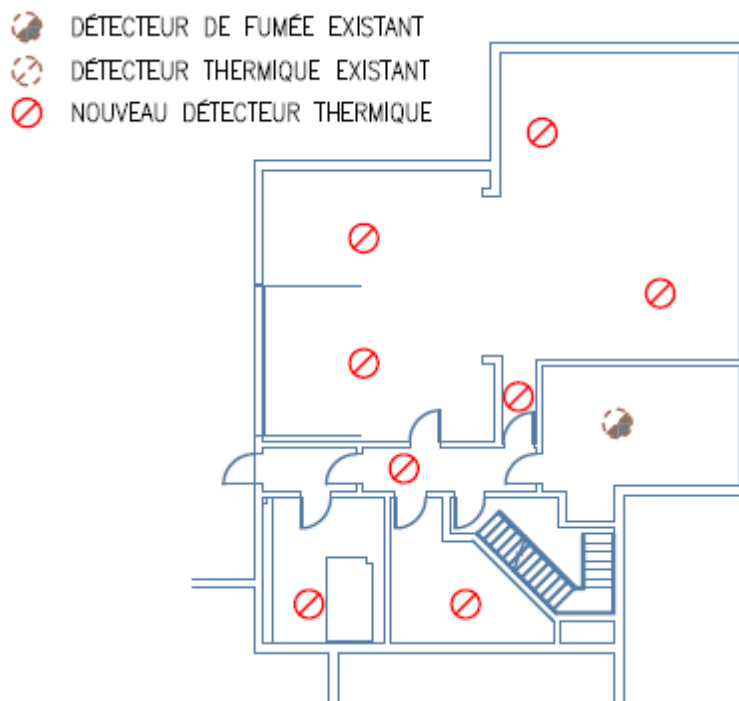


## Alternatives à la veille incendie

Dans la première phase de travaux au niveau du système d'alarme incendie, l'entrepreneur doit prévoir l'installation du nouveau module communicateur certifié ULC et s'assurer de le mettre en fonction au cours de la même journée pour offrir une couverture continue du système par la suite.

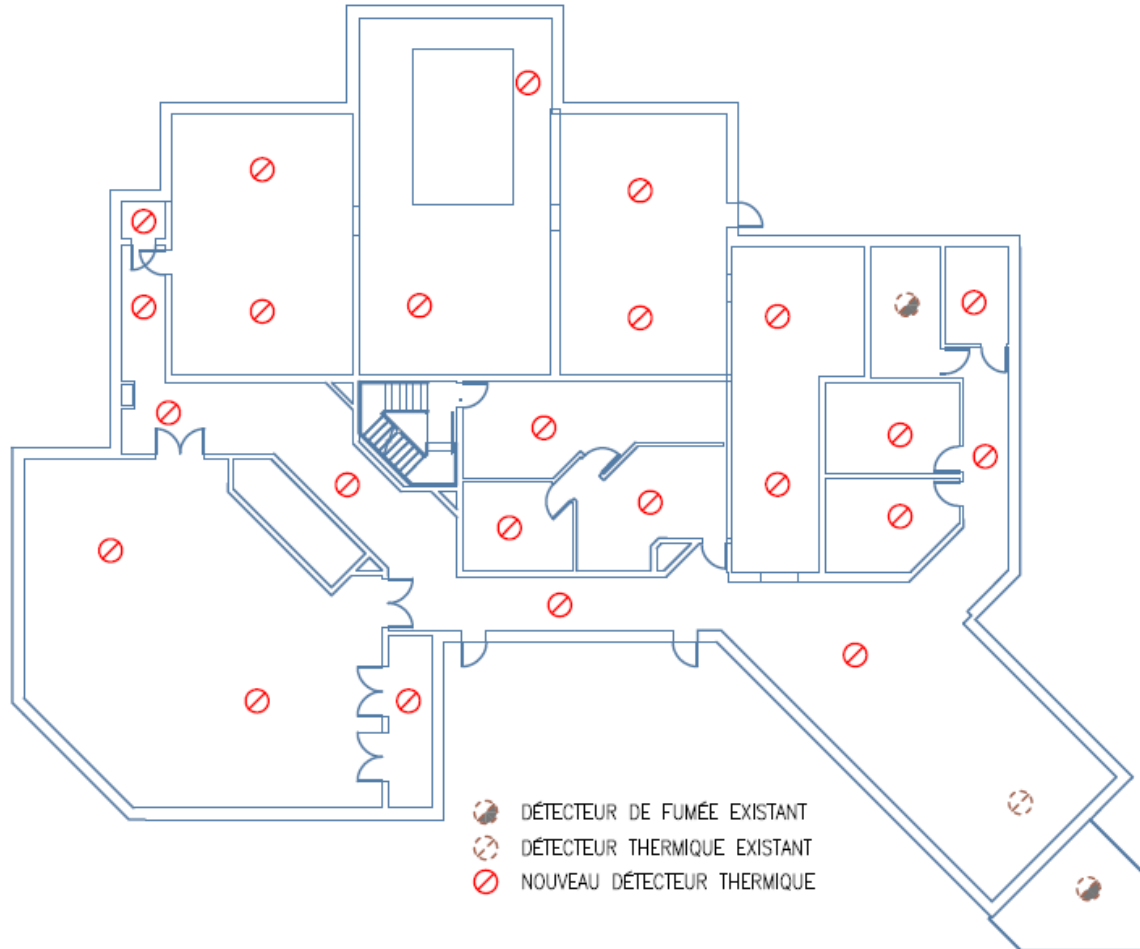
Suite à l'ajout du module communicateur, les pompes du système de protection incendie seront démantelées et les gicleurs ne seront pas fonctionnels durant une certaine période. L'Entrepreneur pourra, comme alternative à la veille incendie, prévoir l'ajout d'un réseau de détecteurs de chaleur temporaires durant toute la période de travaux au système de protection incendie. Certains détecteurs sont déjà existants mais de nouveaux détecteurs sont nécessaire pour offrir une couverture complète. Les croquis suivants montrent les détecteurs temporaires à prévoir au projet, si cette alternative est retenue par l'Entrepreneur. Se référer au plan A01 pour des vues de chaque étage, à l'échelle.

Sous-sol

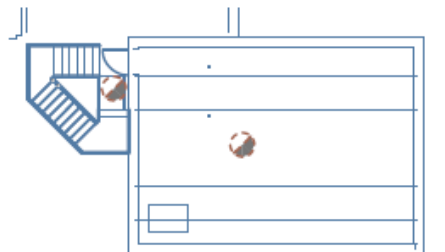


## Alternatives à la veille incendie

Rez-de-chaussée



Étage



## **Alternatives à la veille incendie**

Pour ce faire, l'Entrepreneur peut opter pour différentes options :

### **Option 1 : Système temporaire filaire**

Prévoir des détecteurs de chaleur conventionnels filaires dans les locaux du bâtiment tel que montré aux croquis précédents.

Tous les détecteurs seront installés au plafond de chacun des locaux et du câblage temporaire sera installé et raccordé à chacun des détecteurs. L'entrepreneur devra prévoir la fixation en surface des câbles temporaires dans la portion haute des murs des corridors d'accès et des différents locaux. Le câblage devra passer par les plafonds suspendus et ajourés pour traverser certaines cloisons.

Fournir et installer un panneau conventionnel temporaire pour raccorder les nouveaux détecteurs. Ce nouveau panneau est raccordé au panneau principal existant et doit transférer un signal d'alarme au panneau principal sur détection. Tous les accessoires, le câblage, la programmation et la mise en marche devront être inclus dans la solution de l'entrepreneur.

Le système devra être compatible avec le panneau d'alarme incendie existant et l'entrepreneur devra fournir un plan d'implantation et de raccordement des différentes composantes dans le bâtiment. Ces schémas doivent être approuvés par le fabricant.

Prévoir le démantèlement complet de l'installation temporaire suite aux travaux et remettre les équipements au client.

### **Option 2 : Système temporaire sans-fil**

Prévoir des détecteurs de chaleur à communication sans-fil dans les locaux du bâtiment tel que montré aux croquis précédents.

Tous les détecteurs seront installés au plafond de chacun des locaux et des antennes de réception devront être installées aux endroits stratégiques pour une réception optimale selon les recommandations du fabricant. Raccorder les antennes de réception au panneau d'alarme incendie existant.

Le système devra être compatible avec le panneau d'alarme incendie existant et l'entrepreneur devra fournir un plan d'implantation des détecteurs et des antennes de la part du fabricant qui attestera la couverture complète du bâtiment avec le réseau sans-fil.

Tous les accessoires pour le branchement, la programmation et la mise en marche devront être inclus dans la solution de l'entrepreneur.

Ne pas prévoir de démantèlement, le client pourra conserver ce système comme protection supplémentaire suite aux travaux.



Parcs Canada Parks  
Canada Canada

AGENCE PARCS CANADA - UNITÉ DE GESTION DE LA GASPÉSIE  
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE LA BATAILLE-DE-LA-RISTIGOUCHE  
PARKS CANADA AGENCY - GASPÉSIE FIELD UNIT  
BATTLE OF THE RESTIGOUCHE NATIONAL HISTORIC SITE  
40, BOULEVARD PERRON OUEST (ROUTE 132), POINTE-À-LA-CROIX, QC, G0C 1L0  
PROJET / PROJECT : 1408

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES  
LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE LA BATAILLE-DE-LA-RISTIGOUCHE  
MECHANICAL SYSTEMS UPGRADE  
BATTLE OF THE RESTIGOUCHE NATIONAL HISTORIC SITE  
18-018

Addenda A-01 / Addendum A-01  
2021-12-06

#### **1. But / Purpose**

- a) **Le présent addenda a pour but de modifier les documents de soumissions déjà émis et le soumissionnaire est tenu d'établir l'offre en conséquence. / The purpose of this addendum is to amend the tender documents already issued and the tenderer is required to prepare the tender accordingly.**

#### **2. Généralités / Generalities**

- a) **Sans objet / Not applicable**

#### **3. Plans**

- a) **Page A02 – Plan SOUS-SOL – DEMOLITION : Une note est ajoutée concernant la démolition de la porte dans le corridor. / Sheet A02 – Plan BASEMENT – DEMOLITION : A note is added regarding the demolition of the door in the corridor.**
- b) **Page A02 – Plan SOUS-SOL – CONSTRUCTION : Une ouverture à boucher est ajoutée dans le mur extérieur. / Sheet A02 – Plan BASEMENT- CONSTRUCTION : An existing opening to be closed is added in the exterior wall.**
- c) **Page A02 – Plan SOUS-SOL – CONSTRUCTION : Le sens d'ouverture de la porte P4 est modifié. / Sheet A02 – Plan BASEMENT – CONSTRUCTION : The direction of door swing of the door P4 is modified.**
- d) **Page A02 – LÉGENDE – CONSTRUCTION : La note 8 est ajoutée. / Sheet A02 – LEGEND – CONSTRUCTION : The note 8 is added.**

#### **4. Devis / Specifications**

a) **Devis section 08 71 10 : L'article 2.2.1.1 est modifié comme suit :**

**2.2.1.1 Serrure Schlage, fonction dépôt, poignée Jupiter, fini 626, cUL 437 ou Serrure Falcon T581D626 ou EZSET BP-504FC-MD-S26D-238 ou équivalent approuvé. (Portes P1 & P2 uniquement)**

**Specifications section 08 71 10 : The article 2.2.1.1 is modified as follow:**

**2.2.1.1 Lever Handle Schlage, storeroom function, model Jupiter, finish 626, cUL 437 or Lever Handle Falcon T581D626 or EZSET BP-504FC-MD-S26D-238 or approved equivalent. (Doors P1 & P2 only)**

b) **Devis section 08 71 10 : L'article 2.2.1.2 est modifié comme suit :**

**2.2.1.2 Barre panique Von Duprin 98-L-BE-O6-F-US26D ou Falcon F-24-R-L-US26D ou Hager 4501-RM-FR-US26D (Portes P3 & P4 uniquement)**

**Specifications section 08 71 10 : The article 2.2.1.2 is modified as follow:**

**2.2.1.2 Panic pushbar Von Duprin 98-L-BE-O6-F-US26D ou Falcon F-24-R-L-US26D ou Hager 4501-RM-FR-US26D (Doors P3 & P4 only)**

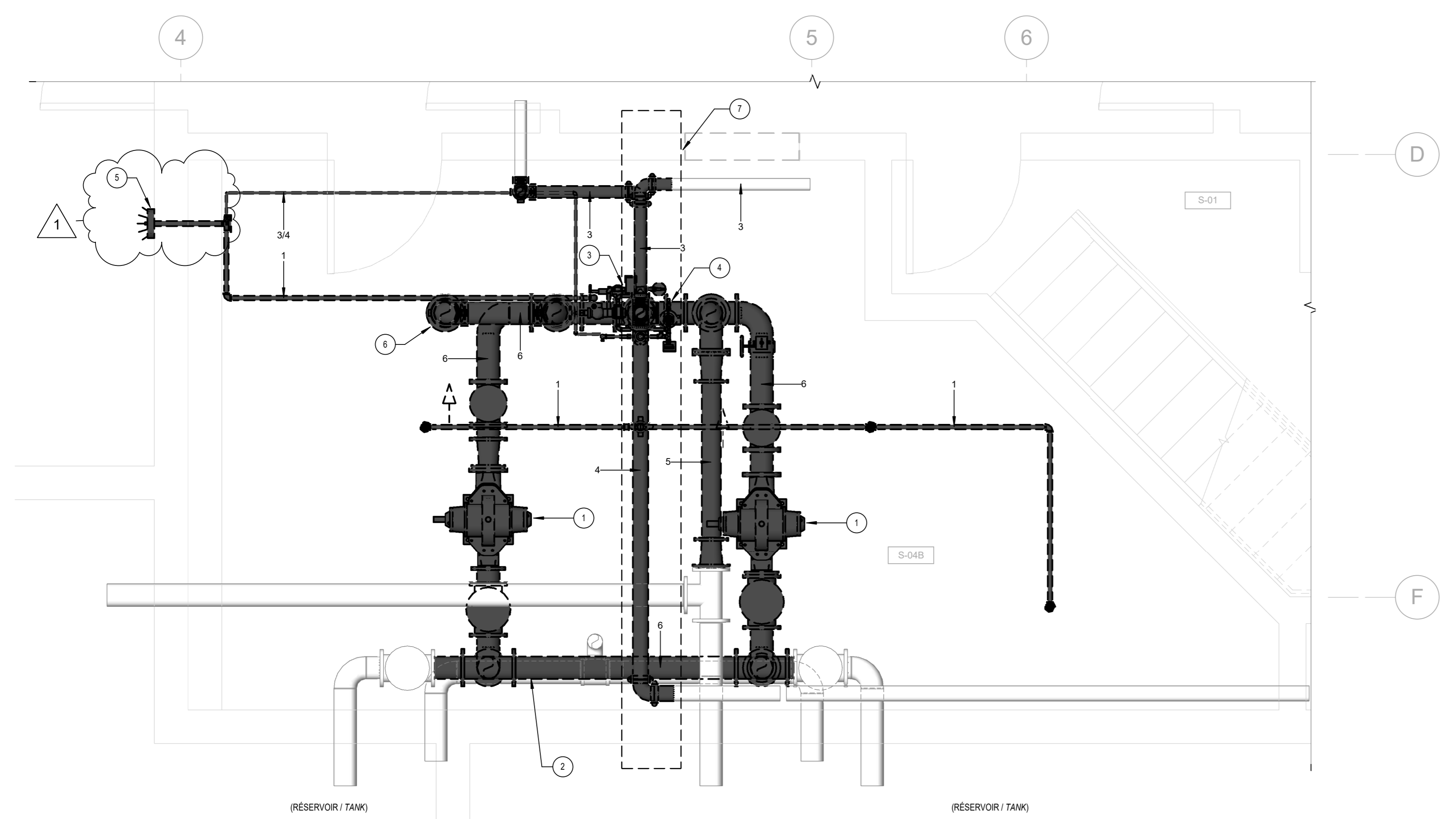




CE DOCUMENT D'INGÉNÉRIE EST LA PROPRIÉTÉ DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE ET EST PROTÉGÉ PAR LA LOI. IL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINIS QUI Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE REPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EN EST STRICTEMENT PROHIBÉE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE.

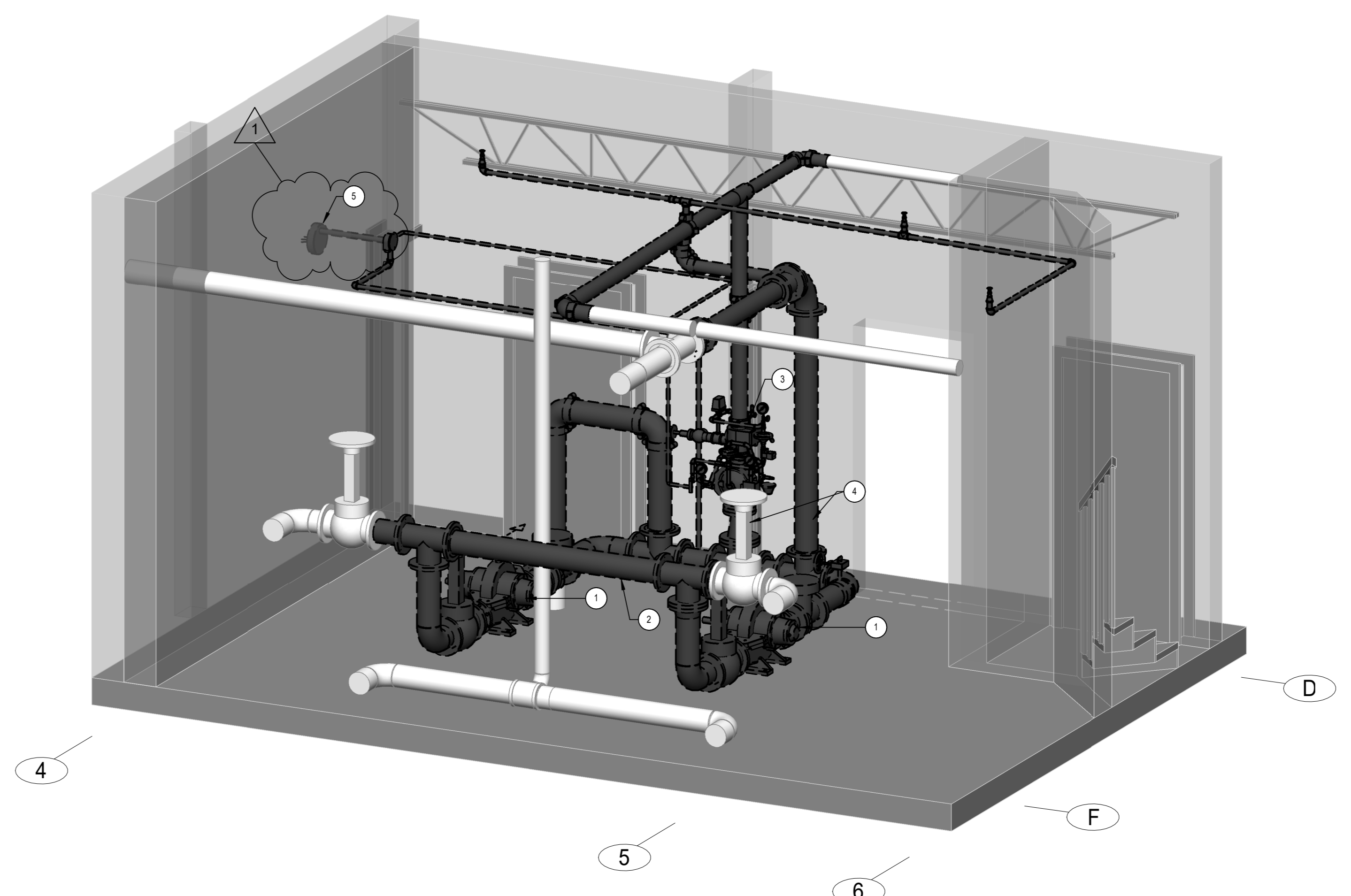
THIS ENGINEERING DOCUMENT IS THE PROPERTY OF STANTEC CONSULTING LTD AND, AS SUCH, IS PROTECTED BY LAW. IT IS SOLELY INTENDED FOR THE USE MENTIONED HEREIN. IT IS STRICTLY FORBIDDEN TO DUPLICATE OR ADAPT IT EITHER IN PART OR IN ITS ENTIRETY WITHOUT HAVING FIRST OBTAINED STANTEC CONSULTING LTD'S WRITTEN AUTHORIZATION TO DO SO.

Notes



**VUE EN PLAN - SALLE DES POMPES - DÉMOLITION**  
**PLAN VIEW - PUMP ROOM - DEMOLITION**

1:25



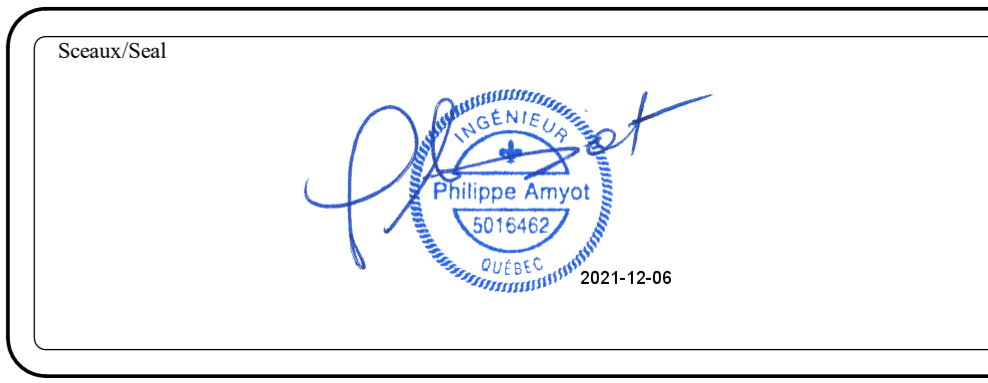
**VUE ISOMÉTRIQUE - SALLES DES POMPES - DÉMOLITION**  
**ISOMETRIC VIEW - PUMP ROOM - DEMOLITION**

- IDENTIFICATIONS (DÉMOLITION) / KEYNOTES (DEMOLITION)**
- 1 POMPE INCENDIE EXISTANTE À DÉMANTÉLER CIA TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES. PRÉVOIR LA COORDINATION AVEC L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ POUR LE DÉBRANCHEMENT DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE. CONSERVER TEMPORAIREMENT LES RACCORDS ÉLECTRIQUES EXISTANTS POUR LE RACCORDEMENT TEMPORAIRE DES NOUVELLES POMPES. / EXISTING FIRE PUMP TO DEMOLISH C/W PIPING AND ACCESSORIES. COORDINATE WITH THE ELECTRICAL CONTRACTOR FOR THE ELECTRICITY DISCONNECTION. TEMPORARILY MAINTAIN THE EXISTING ELECTRICAL CONNECTION FOR THE TEMPORARY CONNECTION OF THE NEW PUMPS.
  - 2 SECTION DE NOURRICE D'ALIMENTATION D'EAU À DÉMANTÉLER. COORDONNER L'INTERRUPTION DE SERVICE AVEC LE SERVICE DES INCENDIES ET LE REPRÉSENTANT DU CLIENT. AVISER LE SERVICE DES INCENDIES LOCAL DES PÉRIODES DE COUPURE DE SERVICE ET PRÉVOIR DES MESURES TEMPORAIRES DE PRÉVENTION. / WATER FEEDING SECTION TO DEMOLISH. COORDINATE THE SERVICE INTERRUPTION WITH THE LOCAL FIRE DEPARTMENT AND THE CLIENT REPRESENTATIVE. INFORM THE FIRE DEPARTMENT OF THE SHUT OFF PERIODS AND PREPARE SOME TEMPORARY FIRE PREVENTION MEASURE.
  - 3 CLAPET D'ALARME SOUS EAU 100mm À DÉMANTÉLER CIA ACCESSOIRES. PRÉVOIR LA COORDINATION AVEC L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ POUR LE DÉBRANCHEMENT ET BRANCHEMENT DES MODULES D'ALARME SUR LE CLAPET D'ALARME. 100mm WET ALARM VALVE TO DEMOLISH C/W ACCESSORIES. PROVIDE COORDINATION WITH THE ELECTRICAL CONTRACTOR FOR THE DISCONNECTION AND CONNECTION OF ALARM MODULES ON THE ALARM VALVE.
  - 4 DEUX POMPES D'APPOINT À DÉMOLIR ET DISPOSER. / TWO JOCKEY PUMPS TO DEMOLISH AND EVACUATE FROM THE SITE.
  - 5 CLOCHE HYDRAULIQUE À DÉMOLIR ET DISPOSER. / WATER MOTOR GONG TO DEMOLISH AND EVACUATE FROM THE SITE.
  - 6 TUYAUTERIE VERS LA BORNÉ FONTAINE EXTERIEUR. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PROTÉGER LA TUYAUTERIE PENDANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION DE LA DALLE DE BÉTON DANS CE SECTEUR. SE RÉFÉRER AU PLAN S01 POUR LES INTERVENTIONS SUR LA DALLE. / PIPING TO HYDRANT. THE GENERAL CONTRACTOR SHALL PROTECT THE PIPING DURING THE CONCRETE SLAB DEMOLITION AND RECONSTRUCTION WORK IN THIS AREA. REFER TO DRAWING S01 FOR THE WORK REQUIRED ON THE SLAB.
  - 7 DÉMOLIR LES ÉQUIPEMENTS, TUYAUTERIES ET ACCESSOIRES NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DU NOUVEAU MUR. COORDONNER LE PHASAGE DE LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS TRAVERSANT LE MUR AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. DEMOLISH EQUIPMENT, PIPING AND ACCESSORIES REQUIRED TO INSTALL THE NEW WALL. COORDINATE THE PHASING OF THE CONSTRUCTION OF THE NEW ELEMENTS GOING THROUGH THE WALL WITH THE GENERAL CONTRACTOR.

REV.	AV - M - JD	DATE	DESCRIPTION	Prep. Par/By	Verif. Par/By
1	21-12-06	ADDENDA ME-01		P.A.	-
0	21-11-17	POOL SUBMISSION / FOR TENDER		P.A.	-

ÉMISSIONS - RÉVISIONS / ISSUES - REVISIONS

TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.  
 ALL DIMENSIONS MUST BE TAKEN AND CHECKED BEFORE BEGINNING THE WORKS.



Client

**Parcs Canada / Parks Canada**

AGENCE PARCS CANADA - UNITÉ DE GESTION DE LA GASPÉSIE  
 LIÉU HISTORIQUE NATIONAL DE LA BATAILLE-DE-LA-BITOSTOUCHE  
 PARKS CANADA AGENCY - GASPESE FIELD UNIT  
 BATTLE OF THE BITOSTOUCHE NATIONAL HISTORIC SITE

40, boulevard Perron Ouest (route 132), Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0

Ref. client **PROJET / PROJECT : 1408-4**

Projet/Project

**MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES / MECHANICAL SYSTEMS UPGRADE**

Titre/Title

**PROTECTION-INCENDIE SOUS-SOL DÉMOLITION / FIRE PROTECTION - UNDERGROUND FLR - DEMOLITION**

**Stantec** Stantec Experts-conseils liée

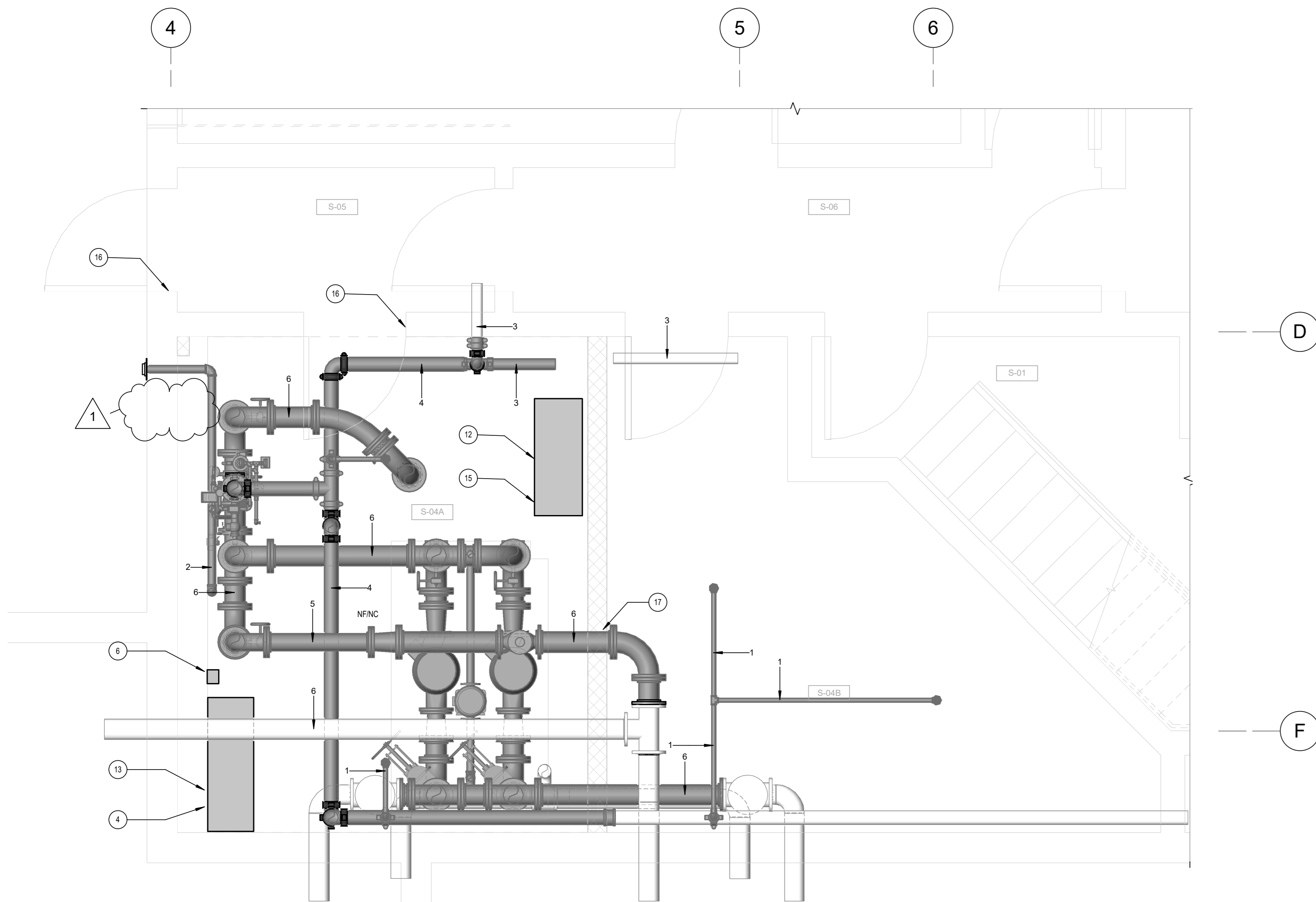
Prop. **P. Amyot, ing.** Discipline **PROTECTION INCENDIE / FIRE PROTECTION**  
 Dess./Drawn **J. Plante** Echelle/Scale **INDIQUÉE / INDICATED**  
 Verif. - Date **18 12 20**

Chargé de projet/Project manager **C. Lapointe, ing.** Sequence N° **9 de/of 20**

Surv. resp. **157101777** Oup **M** D **D** M301 **1**

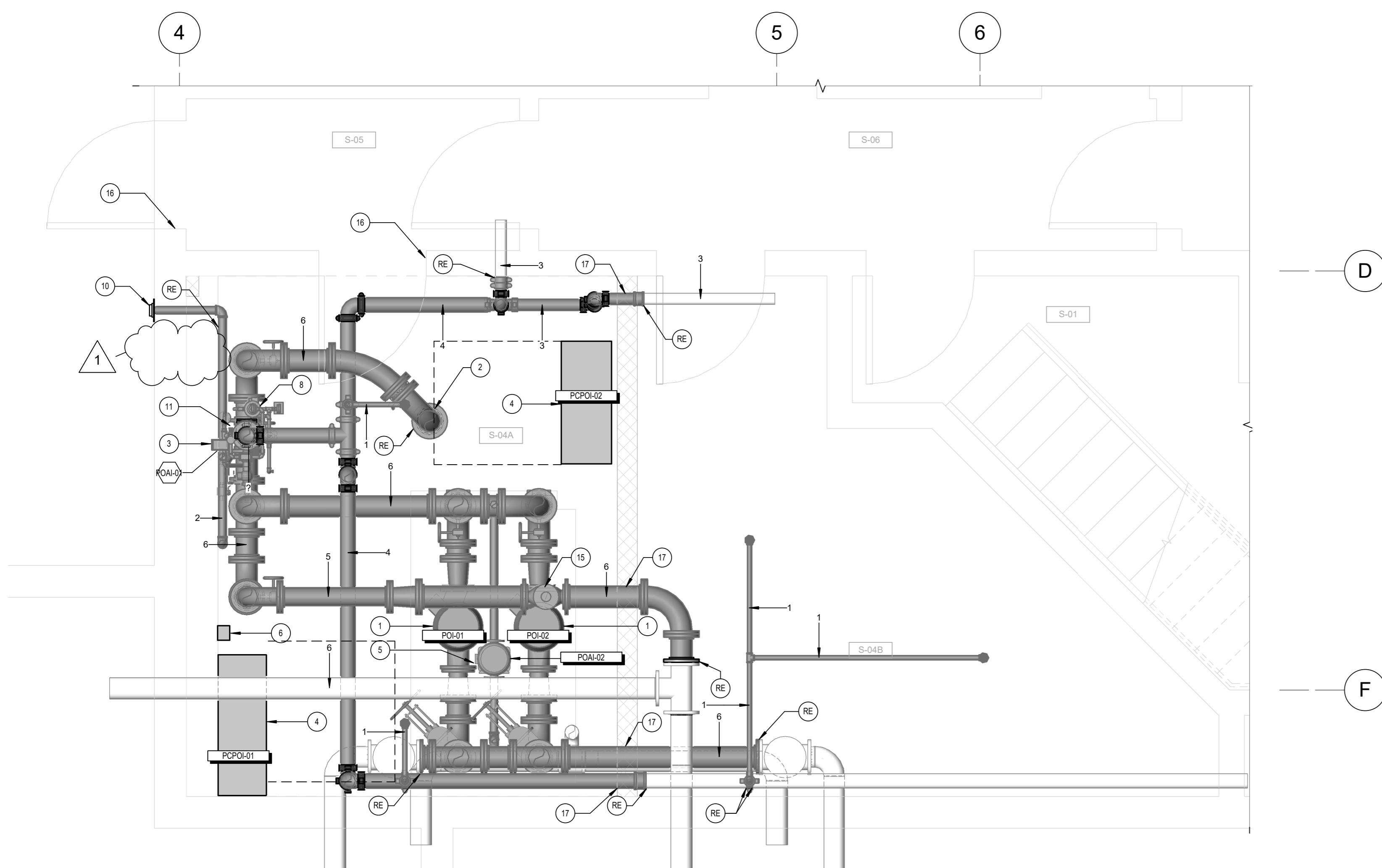
LÉGENDE DES GICLERS / SPRINKLERS LEGEND						
IDENTIFICATION	TYPE	FACTEUR K / K-FACTOR	RÉPONSE / RESPONSE	TEMPÉRATURE	NB	REMARQUES / REMARKS
●	DROIT / UPRIGHT	5.6	RAPIDE / QUICK	155 F	4	FINI BRONZE / BRONZE FINISH

NOTE - LES GICLERS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À MOINS DE 300 mm SOUS LE TOIT OU LA DALLE. / SPRINKLERS MUST BE INSTALLED AT 300 mm OR LESS UNDER THE ROOF OR THE SLAB.



**VUE EN PLAN - SALLE DES POMPES - ÉTAPE TEMPORAIRE**  
FLOOR PLAN - PUMP ROOM - TEMPORARY

1:25  
NOTE - CETTE VUE ILLUSTRE LES TRAVAUX QUI DEVONT ÊTRE EFFECTUÉS AVANT LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU MUR PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. VOIR LA VUE DE CONSTRUCTION POUR PLUS DE DÉTAILS SUR L'INSTALLATION FINALE.  
NOTE - THIS VIEW SHOWS THE WORK THAT NEEDS TO BE DONE BEFORE THE NEW WALL IS BUILT BY THE GENERAL CONTRACTOR. SEE THE CONSTRUCTION VIEW FOR MORE DETAILS ON THE FINAL INSTALLATION.

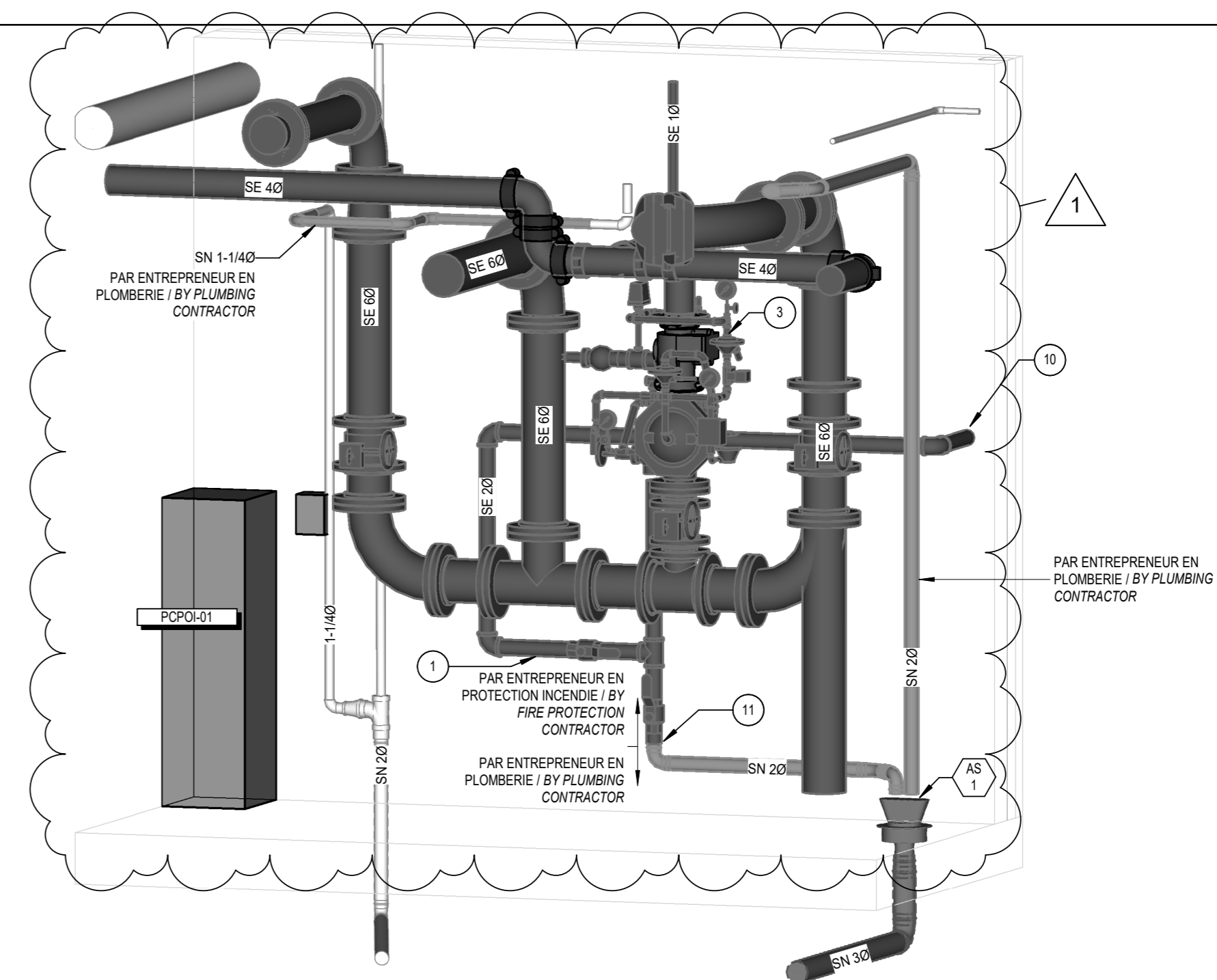


**VUE EN PLAN - SALLE DES POMPES - CONSTRUCTION**  
FLOOR PLAN - PUMP ROOM - CONSTRUCTION

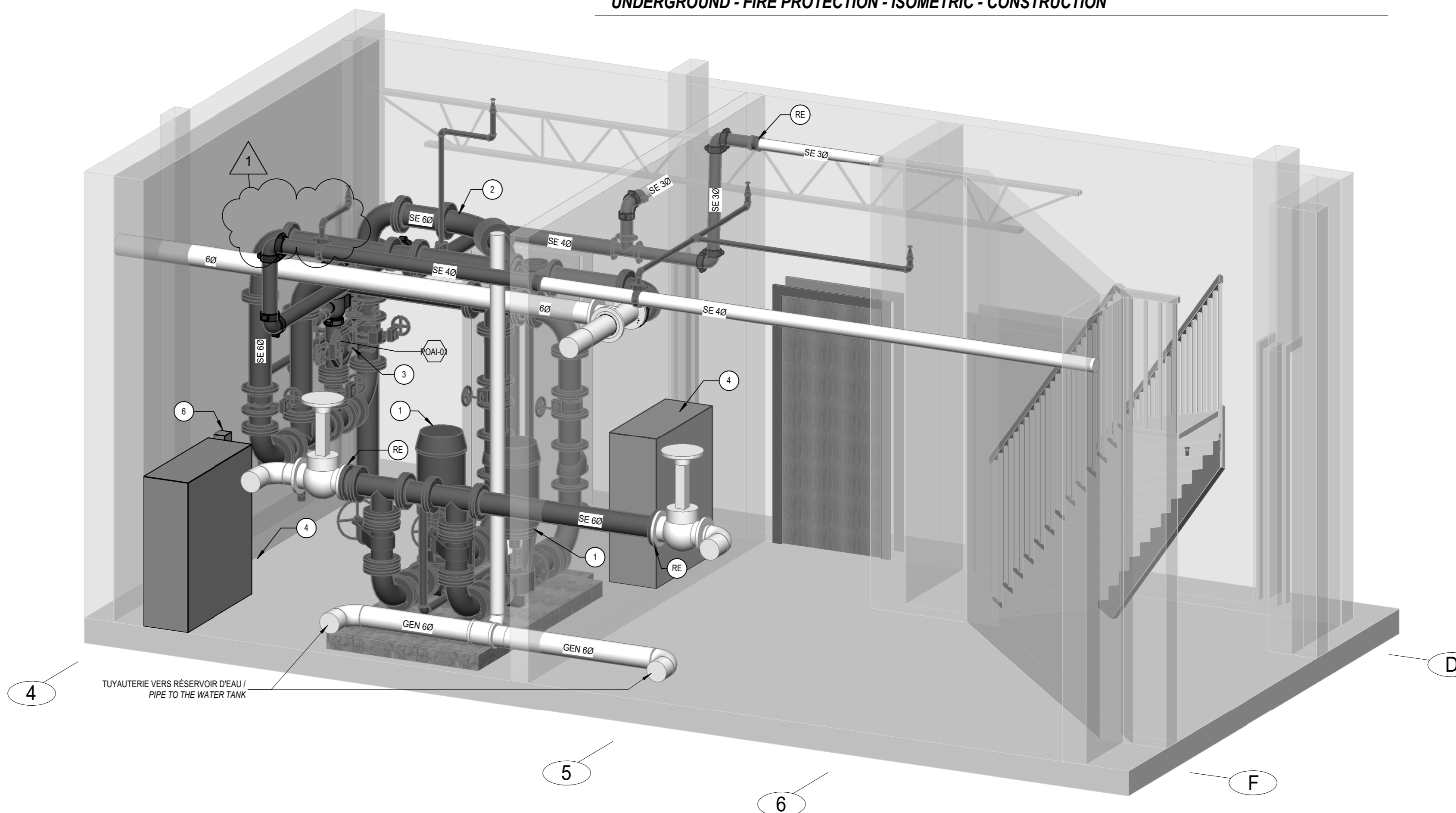
1:25

**IDENTIFICATIONS (TEMPORAIRE ET CONSTRUCTION) / KEYNOTES (TEMPORARY AND CONSTRUCTION)**

- NOUVELLE POMPE INCENDIE. VOIR DEVIS SECTION 21 30 00 POUR SPÉCIFICATIONS. RACCORDER LA SOUPE À SÛRETÉ JUSQU'AU DRAIN OUVERT OU À L'AVALoir DE SOL AS-1 AVEC TUYAUTERIE 3/4". SE RÉFÉRER AU PLAN M101 POUR LEUR POSITION. VOIR LA NOTE #16 POUR LE TRANSPORT DE LA POMPE VERS LA SALLE MÉCANIQUE. L'ENTREPRENEUR EN PROTECTION INCENDIE DOIT VALIDER LE PASSAGE POUR LE TRANSPORT DES POMPES AU DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DE TOUTE CONTRAINTES. / NEW FIRE PUMP. SEE SECTION 21 30 00 OF THE BOOK OF SPECIFICATIONS. CONNECT THE RELIEF VALVE TO THE OPEN DRAIN OR THE AS-1 FLOOR DRAIN WITH 3/4" PIPING. REFER TO M101 DRAWING FOR THEIR POSITION. SEE NOTE #16 FOR THE PUMP'S TRANSPORT TO THE MECHANICAL ROOM. THE FIRE PROTECTION CONTRACTOR MUST CONFIRM THE PASSAGE FOR THE PUMP'S TRANSPORT AT THE START OF WORKS AND ADVISE THE GENERAL CONTRACTOR OF ANY CONSTRAINT.
- TUYAUTERIE VERS LA BORNE FONTAINE EXTERIEURE. / PIPING TO HYDRANT.
- NOUVEAU CLAPET D'ALARME SOUS EAU 100mm C/A POMPE D'APPOINT (POA-01) ET GARNITURES. RACCORDER LE DRAIN DU CLAPET D'ALARME JUSQU'AU DRAIN OUVERT AVEC ROBINET DE VIDANGE 2" NORMALEMENT FERMÉ ET VERS LE RACCORDEMENT MURAL 2-1/2" AVEC ROBINET 2" NORMALEMENT FERMÉ. IDENTIFIER LES ROBINETS AVEC DES PLAQUES MÉTALLIQUES PONÇONNÉES TEL QUE SPÉCIFIÉ DANS LA SECTION 23 05 01 PORTANT LES INSCRIPTIONS "DRAIN SOUPE D'ALARME" ET "TEST SOUPE D'ALARME". / NEW 100mm WET ALARM VALVE CW JOCKEY PUMP (POA-01) AND TRIM. CONNECT THE ALARM VALVE'S DRAIN TO THE OPEN DRAIN WITH 2" NORMALLY-CLOSED VALVE AND TO THE 2-1/2" WALL FITTING WITH 2" NORMALLY-CLOSED VALVE. IDENTIFY THE VALVES WITH PUNCHED METAL PLATES AS SPECIFIED IN SECTION 23 05 01 BEARING THE FOLLOWING DESCRIPTIONS: "ALARM VALVE DRAIN" AND "ALARM VALVE TEST". RESPECTIVELY.
- DEUX NOUVEAUX PANNEAUX DE CONTRÔLE DE POMPE INCENDIE. FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN PROTECTION INCENDIE. RACCORRÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ. L'ENTREPRENEUR EN PROTECTION INCENDIE DOIT FAIRE LA PROGRAMMATION DES POINTS D'ALARME. VOIR DEVIS SECTION 21 30 00 POUR SPÉCIFICATIONS. DÉGAGEMENT INDIQUÉ PAR LES POINTILLES A PLAIN. / TWO NEW FIRE PUMP CONTROL PANELS. PROVIDED AND INSTALLED BY THE FIRE PROTECTION CONTRACTOR. CONNECTED BY THE ELECTRICAL CONTRACTOR. THE FIRE PROTECTION CONTRACTOR MUST PROGRAM THE ALARM POINT. SEE SPECIFICATIONS SECTION 21 30 00. REQUIRED CLEARANCE INDICATED BY THE DOTTED LINES ON THE PLAN.
- NOUVELLE POMPE D'APPOINT POA-02 FOURNIE ET INSTALLÉE PAR L'ENTREPRENEUR EN PROTECTION INCENDIE. RACCORRÉE PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ. VOIR DEVIS SECTION 21 30 00 POUR SPÉCIFICATIONS. / NEW JOCKEY PUMP POA-02 PROVIDED AND INSTALLED BY THE FIRE PROTECTION CONTRACTOR. WIRED BY THE ELECTRICAL CONTRACTOR. SEE SECTION 21 30 00 OF THE SPECIFICATIONS.
- NOUVEAU PANNEAU DE CONTRÔLE DE POMPE D'APPOINT. FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR EN PROTECTION INCENDIE. RACCORRÉ PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ. L'ENTREPRENEUR EN PROTECTION INCENDIE DOIT FAIRE LA PROGRAMMATION DES POINTS D'ALARME. VOIR DEVIS SECTION 21 30 00 POUR SPÉCIFICATIONS. / NEW JOCKEY PUMP CONTROL PANEL. PROVIDED AND INSTALLED BY THE FIRE PROTECTION CONTRACTOR. CONNECTED BY THE ELECTRICAL CONTRACTOR. THE FIRE PROTECTION CONTRACTOR MUST PROGRAM THE ALARM POINT. SEE SPECIFICATIONS SECTION 21 30 00.
- S/O
- INSTALLER ET RACCORDER, EN PARALLÈLE AU CLAPET D'ALARME, LA NOUVELLE POMPE D'APPOINT POA-01. / INSTALL AND CONNECT, IN PARALLEL TO THE ALARM VALVE, THE NEW JOCKEY PUMP POA-01.
- S/O
- RACCORDE SIMPLE 2-1/2" POUR LE TEST DE LA SOUPE D'ALARME. AVEC BOUCHON MÉTALLIQUE FILETÉ ET CHÂNETTE. À FILETAGE CORRESPONDANT À CELUI DU SERVICE LOCAL DES INCENDIES. RACCORDE PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES: EN BRONZE, FINI POLI, POUR MONTAGE ENCASTRE. AVEC PLAQUE INDICATRICE CHROMÉE COMPORTANT L'INSCRIPTION "TEST SOUPE D'ALARME" MOULÉE À MÈCHE. INSTALLER À 1500mm AU-DESSUS DU NIVEAU DU SOL. FINI SINGLE 2-1/2" FITTING FOR THE ALARM VALVE TEST, WITH THREADED METAL PLUG AND CHAIN. THREADING TO MATCH LOCAL FIRE DEPARTMENTS'. FITTING WITH THE FOLLOWING CHARACTERISTICS: BRONZE, POLISHED FINISH. FOR FLUSH MOUNTING, WITH CHROMED INDICATOR PLATE WITH "ALARM VALVE TEST OUTLET" INSCRIPTION ON THE PLATE. THREADED PLUG AND METAL AND BRONZE CHAIN. INSTALL AT 1500mm ABOVE FINISHED FLOOR.
- NOUVEAU DRAIN OUVERT SOUS LE CLAPET D'ALARME. VOIR PLAN M101. / NEW OPEN DRAIN UNDER THE ALARM VALVE. SEE DRAWING M101.
- RACCORDE TEMPORAIREMENT SUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE D'URGENCE EXISTANTE. LES RACCORDES ÉLECTRIQUES SERONT FAITES PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ. / CONNECT TEMPORARILY TO EXISTING EMERGENCY ELECTRIC SUPPLY. THE ELECTRICAL CONNECTIONS WILL BE DONE BY THE ELECTRICAL CONTRACTOR.
- RACCORDE TEMPORAIREMENT SUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE NORMALE EXISTANTE. LES RACCORDES ÉLECTRIQUES SERONT FAITES PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ. / CONNECT TEMPORARILY TO EXISTING NORMAL ELECTRIC SUPPLY. THE ELECTRICAL CONNECTIONS WILL BE DONE BY THE ELECTRICAL CONTRACTOR.
- NOUVELLE TUYAUTERIE D'ESSAI C/A VALVE NORMALEMENT FERMÉE. / NEW TESTING PIPE CW NORMALLY CLOSED VALVE.
- NOUVEAU DÉBITMÈTRE VENTURI D'UN DIAMÈTRE DE 2" AVEC CADRAN DE LECTURE DE 4-1/2" TEL QUE GERAND ENGINEERING MODÈLE K. VITALLIUM MODÈLE 735. GV1 OU L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ. RESPECTER LES DÉGAGEMENTS MINIMUMS DE 5 DIAMÈTRES EN AMONT DU COMPTEUR ET 2 DIAMÈTRES EN AVANT ACCESSOIRES OU CHANGEMENTS DE DIRECTIONS, OU D'AVANTAGE SI REQUIS PAR LE MANUFACTURIER. INSTALLER LE CADRAN DE FAÇON À ASSURER UNE LECTURE FACILE ET SÛRITAIRE. TESTER LE DÉBITMÈTRE EN ÉCOULEMENT ET FOURNIR LE CERTIFICAT D'ÉTALONNAGE. / NEW 2" VENTURI WATER METER WITH 4-1/2" DIA. METER AS GERAND ENGINEERING MODEL K. VITALLIUM MODEL 735. GV1 OR APPROVED EQUIVALENT. ALLOW FOR A MINIMUM OF 5 DIAMETER BEFORE THE WATER METER AND 2 DIAMETER AFTER THE WATER METER BEFORE ANY DIRECTION CHANGE OR ACCESSORIES, OR MORE IF REQUIRED BY THE MANUFACTURER. ORIENT THE DIAL METER TO ENSURE A SAFE AND EASY READING. TEST THE WATER METER DURING FLOW AND PROVIDE A CALIBRATION CERTIFICATE.
- CADRE DE PORTE AYANT UNE LARGUEUR INTÉRIEURE DE 835mm ET UNE HAUTEUR LIBRE DE 1800mm. À TENIR EN COMPTE POUR LA CONCEPTION DE L'UNITÉ DE POMPAGE INCENDIE SI LE DÉMONTAGE DE LA POMPE INCENDIE EST NÉCESSAIRE POUR TRANSPORTER LA POMPE VERS LA SALLE MÉCANIQUE. L'HOMOLOGATION ULC DOIT ÊTRE MAINTENUE SUITE À L'ASSEMBLAGE AU CHANTIER. / DOOR FRAME WITH AN INTERIOR WIDTH OF 835mm AND HEIGHT OF 1800mm. TO BE CONSIDERED FOR THE DESIGN OF THE PUMPING UNIT IF THE DISASSEMBLY OF THE PUMP IS NECESSARY FOR ITS TRANSPORT IN THE MECHANICAL ROOM. THE ULC APPROVAL MUST BE MAINTAINED UPON ASSEMBLY ON-SITE.
- LES PERÇEMENTS DANS LE NOUVEAU MUR DEVONT ÊTRE EFFECTUÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN PROTECTION INCENDIE. / THE OPENINGS IN THE NEW WALL SHALL BE DONE BY THE FIRE PROTECTION CONTRACTOR.



**SOUS-SOL - PROTECTION INCENDIE - ISOMÉTRIE - CONSTRUCTION**  
UNDERGROUND - FIRE PROTECTION - ISOMETRIC - CONSTRUCTION



**VUE ISOMÉTRIQUE - SALLES DES POMPES - CONSTRUCTION**  
ISOMETRIC VIEW - PUMP ROOM - CONSTRUCTION

CE DOCUMENT D'INGÉNÉRIE EST LA PROPRIÉTÉ DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE ET EST PROTÉGÉ PAR LA LOI. IL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINIS QUE Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE RÉPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EN EST STRICTEMENT PROHIBÉE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE.

THIS ENGINEERING DOCUMENT IS THE PROPERTY OF STANTEC CONSULTING LTD AND IS PROTECTED BY LAW. IT IS SOLELY INTENDED FOR THE USE MENTIONED HEREIN. IT IS STRICTLY FORBIDDEN TO DUPLICATE OR ADAPT IT EITHER IN PART OR IN ITS ENTIRETY WITHOUT HAVING FIRST OBTAINED STANTEC CONSULTING LTD'S WRITTEN AUTHORIZATION TO DO SO.

ÉMISSIONS - RÉVISIONS / ISSUES - REVISIONS			
REV.	DATE	DESCRIPTION	PREP. / VERIF.
1	2011-12-06	ADDENDUM ME-01	P.A. /
0	2011-12-07	POOL SUBMISSION / FOR TENDER	P.A. /
REV.	A.V. / M. / J.D.	DESCRIPTION	PREP. / VERIF.
	DATE		PREP. / VERIF.

ÉMISSIONS - RÉVISIONS / ISSUES - REVISIONS			
REV.	DATE	DESCRIPTION	PREP. / VERIF.
1	2011-12-06	ADDENDUM ME-01	P.A. /
0	2011-12-07	POOL SUBMISSION / FOR TENDER	P.A. /
REV.	A.V. / M. / J.D.	DESCRIPTION	PREP. / VERIF.
	DATE		PREP. / VERIF.

Scenes/Scen

Client  
  
 AGENCE PARCS CANADA - UNITÉ DE GESTION DE LA GASPÉSIE  
 PARCS CANADA AGENCY - GASPESE FIELD UNIT  
 BATTLE OF THE RESTIGOUCHE NATIONAL HISTORIC SITE  
 40, boulevard Perron Ouest (route 132), Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0  
 Ref. client  
**PROJET / PROJECT : 1408-4**

Projet/Project  
**MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES**  
**MECHANICAL SYSTEMS UPGRADE**  
 Titre/Title  
**PROTECTION INCENDIE SOUS-SOL CONSTRUCTION /**  
**FIRE PROTECTION - UNDERGROUND FLR -**  
**CONSTRUCTION**

Stantec Experts-conseils ltée

Prop. P. Amyot, ing.	Discipline PROTECTION INCENDIE / FIRE PROTECTION
Drawn/J. Plante	Échelle/Scale: As Indicated
Verif. -	Date 18 12 20
Chargé de projet/Project manager C. Lapointe, ing.	Sequence N° 10 de/of 20
Surv. resp. 157101777	Proj. Prop. C. Lapointe, ing.
Opq. -	Dess. D M302
Rev. -	1